P. 34

Case
FRC
6137

L'OBSERVATOIRE

OU

L'OMBRE DE HENRI III.

MdW 11386

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

L'OBSERVATOIRE

OU

L'OMBRE DE HENRI III.

DANS cette région des temps & des eſpaces, dans ce cercle rapide & dévorant des ſiecles, s'éleve un Obſervatoire d'où l'œil de la philoſophie peut découvrir tous les ſyſtêmes qui ont agité l'univers. C'eſt delà que l'eſprit de contemplation étudie & pénétre les principes ou les cauſes des événemens paſſés, préſens & avenir.

Le génie de la France y enleve Louis XVI, & ouvrant devant lui le livre de l'hiſtoire, il lui fait voir comme dans un miroir magique, toutes les époques du monde. Chacune atteſte au monarque que les empires n'ont été renverſés que par la foibleſſe des princes qui les gouvernoient. Il voit des flots de ſang inonder la terre, &

s'il remarque ſur ſa ſurface quelques vertus, ce n'eſt qu'à travers un tiſſu épais de crimes & d'horreurs.

Le Génie explique au roi, comment la morale toujours en guerre avec les paſſions, ne remporte la victoire que par le ſecours de la religion : comment enfin les hommes ſont perpétuellement expoſés à devenir victimes des fauſſes apparences du bonheur.

Rien ne devoit plus intéreſſer Louis, que le ſort particulier de la France, & encore celui de la tige vigoureuſe des Bourbons ſi féconde en héros, toujours triomphante des complots & des tempêtes. Favoriſée du ciel, elle a ſu depuis quatorze ſiecles en défendre la nation dont il eſt roi. Le Génie lui en fait parcourir la ſérie depuis le berceau de la monarchie juſqu'aux périodes actuels. En proie après Clovis aux déſordres de l'anarchie féodale & à la rouille des préjugés, Louis la voit balottée par l'inertie de la plupart des princes de la deuxieme race ; glorieuſe ſous Charlemagne toujours roi de France, depuis même qu'il avoit été proclamé empereur des vaſtes contrées qu'il avoit conquis : languiſſante ſous ſes deſcen-

dans, plus d'une fois chancelante, en péril même ſous les dynaſties des enfans de Louis II, de Philippe IV, de Henri II ; ſe relever dans la perſonne de Henri IV : prête à décheoir ſous Louis XIII, étonner le globe entier de la renommée de Louis XIV, puis échappée comme par miracle aux deſſeins perfides de la régence de Louis XV, reprendre ſa vigueur ſous le miniſtere ſilencieux qui vint après : s'affoiblir inſenſiblement ſous les dernieres années de ce prince : Enfin ſe préſenter avec la contenance la plus ſéduiſante, dans les premieres années de Louis XVI, mais des prodig.... Ici le Génie couvre de ſon aîle les lignes qui ſuivoient. « Le deſtin, dit-il, interdit aux princes, la connoiſſance de leur propre hiſtoire ; les feuillets ne s'en ouvrent que pour leur ſucceſſeur. Des troubles affligent votre âme, ébranlent votre trône.... Vous trouverez dans les tems qui vous ont précédé, les leçons néceſſaires pour vous guider ; la providence pour vous ſeconder, vous a donné des Français «.....

Il dit & dirigeant les regards du monarque vers la dynaſtie encore

ſanglante des trois fils de Henri II, il le fixe ſur chacune des circonſtances de leurs régnes. Il lui en dévoile les cauſes ſecrettes. « Ces princes, lui dit le Génie, commirent des fautes, ils ſuccomberent aux erreurs dans leſquelles les entraîna leur foibleſſe.

Louis frémit, ſon cœur voudroit repouſſer les vérités que ſon eſprit ne peut méconnoître. « Hâtez-vous, reprend encore le Génie, hâtez-vous, ſi vous voulez en puiſer les preuves dans les faſtes qui les renferment; car, ſi vos ennemis continuent d'être les maîtres, bientôt leur manie deſtructive démolira juſqu'au temple de mémoire, & ces faſtes ſeront enveloppées dans ſes ruines.

Louis ſe pénétre de l'examen qu'il lui eſt encore permis de faire..... « Que vois-je, s'écrie-t-il, eh quoi, en moins d'un demi-luſtre, j'ai déjà fait l'épreuve de toutes les ſcélérateſſes, de tous les outrages, de toutes les fraudes miſes en œuvres, contre les trois princes infortunés, qui s'aſſirent ſur le même trône que moi! & mes fideles ſujets, ont en ſi peu de tems été déjà victimes des mêmes calamités

qui désolerent les régnes des trois derniers Valois !

Oui, dit alors le Génie, & comme si les lumieres de cette philosophie si vantée par ses sectaires, n'eussent servi qu'à accélérer la marche de l'esprit humain vers le crime, à l'y familiariser; tous les événemens qui remplirent à peine les trente années des trois régnes, sont arrivés pour vous. Une année est à peine révolue & la mesure de vos pertes est déjà trois fois plus grande, de même que l'audace de vos ligueurs est trois fois plus active. L'ange exterminateur que Dieu dans sa colere, déploye sur la terre pour punir les hommes, a frappé ce beau royaume de plus de plaies qu'il ne lui en avoit fait, lorsque Henri IV fut obligé de reconquerir son trône.

A ces mots, le cœur de Louis s'émeut & se trouble, le sort funeste de Henri III le frappe de crainte & de terreur; il céde malgré lui aux alarmes qui s'emparent de son âme. " Ne trouverai-je donc pas un ami, s'écrie-t-il, dans sa douleur ?

« La France entiere, ô prince, lui dit le Génie, vous adore, il n'est pas

un Français qui ne ſoit prêt à verſer pour ſon roi, la derniere goutte de ſon ſang ; vos ſujets ne courbent qu'en gémiſſant, leur tête ſous les ſophiſtes & les traîtres auxquels vous les livrez, car le Français ne s'éloigne de ſon roi, que lorſque ſon roi le repouſſe & l'abandonne.

« Ecoutez prince, & vous reconnoîtrez le tiſſu perfide, qui ſemblable au filet tendu par le chaſſeur, doit bientôt vous enlacer, & faire diſparoître de la table d'or des ſouverains, la branche aînée des Bourbons.

« Vous venez de voir les régnes déſaſtreux des deux freres de Henri III : eh bien ! les déſaſtres en furent préparés par les mêmes mains qui aiguiſerent & dirigerent dans le ſein de ce monarque, le couteau de Jacques-Clément. L'infirmité de l'âge & la foibleſſe de François II : les cabales, inſéparables de l'inexpérience d'un enfant comme étoit Charles IX : la mauvaiſe éducation qu'il avoit reçu, ſes inclinations déplacées firent naître dans le cœur des Guiſes, l'ambition de régner, & dans celui des peuples, peu d'eſtime pour leur roi. Charles IX, for-

geoit des casques & des cuirasses ; exercice indigne d'un prince qui, pendant qu'il assouplit le fer, néglige de s'instruire dans la science de protéger ses peuples & de les rendre heureux. Les Guises mettant à profit le tems qu'il perdoit, habiles à manier les armes que le fanatisme acéroit de toutes parts, les tournerent successivement contre les trois freres. Semblable à l'hydre, une tête de cette famille n'étoit pas plutôt abattue, qu'une autre renaissoit. Tandis que le troisieme des Valois étoit plus indécis, plus foible que les premiers : le troisieme des Guises, joignant à la foif héréditaire du trône, le devoir spécieux d'une vengeance à satisfaire, étoit trois fois plus actif que son aïeul.

« Voyez quelle fut leur marche, quels furent leurs moyens.

« Ce fut par les états-généraux, que les ambitieux toujours abusant les peuples, sçurent les faire servir à leurs projets.

« Que doivent être des états-généraux, tels qu'aime à se les représenter tout François convaincu de la bonté de ses rois, & du respectueux atta-

chement des peuples ? ils ſont l'aſſemblée du pere & des enfants qui traitent en commun, les intérêts de la famille. Le prince y apporte un cœur attendri ſur le beſoin des malheureux ; des projets de bienfaiſance : & la majeſté du ſouverain au milieu des ſujets ſoumis & dociles, ne conſerve que l'éclat qui attire la vénération.... Mais il faut pour cela, que le roi n'ait aucun préjugé contre les peuples, ni contre aucune des claſſes qui les compoſent ; il faut que les peuples ſoient de bonne foi & ne portent point un eſprit de licence & de révolte.

« Malheureuſement, les états tenus à Orléans en 1560 : ſous François II : en 1561 à Pontoiſe & à Saint-Germain ſous Charles IX : en 1587 à Blois ſous Henri III, bien éloignés de cet eſprit de confiance & de probité, ne furent que des théâtres ſur leſquels les factieux avilirent l'autorité du roi. L'on vit dans ceux de Blois, l'édit d'union ou de la ligue comme nous voyons dans les états actuels, la conſtitution ; déclarée loi fondamentale du royaume. L'édit d'union avoit exclus

du trône votre branche, la constitution l'en fait descendre.

« Pourquoi les états ou assemblées du champ-de-Mars, autrefois si utiles à la force & à la concorde de l'empire français, en sont-ils devenus les tempêtes ; c'est qu'au champ-de-Mars, le roi réunissoit autour de lui, les grands de son royaume, les personnes instruites & grandement intéressées au maintien des loix, & le peuple restoit derriere les barrieres. Les loix se formoient dans le conseil, & ensuite se proposoient au peuple qui les approuvoit où les improuvoit, & de cette maniere, la nation entiere faisoit les loix, & on excluoit l'ignorance, la licence & l'anarchie du conseil suprême de la législation.

« Alors, comme aujourd'hui, les factieux ameutoient les peuples, les soulevoient par des écrits incendiaires contre le roi & son autorité contre ses droits & son cœur. Ils lui supposoient, comme aujourd'hui ; des projets de brûler Paris, de réduire les peuples à la famine & de les massacrer. En 1576, une affiche posée au Louvre portoit : *Henri par la grâce de sa mere, inutile*

roi de France & de Pologne : imaginaire concierge du Louvre , marguillier de Saint-Germain , &c. ceci étoit une raillerie : une dérision , langage du mépris ; mais on n'avoit point encore qualifié *Henri , par la loi constitutionelle de l'état, roi des Français.* Il mourut roi de France comme il étoit né. L'histoire nous a conservé les noms des *incendiaires*, ils ne s'appelloient point *Camille Desmoulins* : ou *Prudhomme* ou *Marat* ou *Mirabeau* ou *Brissot* ou.... &c. Mais c'étoit en 1561 , un *Tanquerel.* Les chaires étoient pleines de prédications séditieuses. C'étoit en 1583 , un *Poncet* , un *François des-Rosieres ;* en 1584 , un *P. Mathieu* jésuite , un *Léincestre* , curé de St.-Barthelemy. Des prédicateurs aussi forcenés que nos écrivains , traitoient Henri *fauteur des hérétiques.*

« Alors , comme aujourd'hui , les effets en furent funestes , les peuples s'armerent d'un bout à l'autre du royaume.

« En 1583 , le peuple de Paris s'enrégimentoit , se créoit des capitaines, faisoit des exercices. *Nous sommes devenus* écrivoit Pasquier , *tous guerriers désespérés .... Bon Dieu ! que c'est un*

métier plaisant à ceux qui en sont apprentifs.

« En 1588, les ligueurs (les Seize) font armer les provinces, le duc de Guise envoie des capitaines pour exercer les soldats, à Paris : le peuple fait des barricades.

„ De tous côtés, les meurtres, les assassinats se multiplioient, les Triumvirs publioient qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles & non aux religionnaires, & cependant ils laissoient massacrer les réligionnaires, sans punir les assassins. Le duc de Guise en fut victime en 1563. Aujourd'hui sans aucun motif, on a massacré les Belzunce, les Voisins, les Rully, les Rochegude, les de Beausset & tant d'autres dont les morts sont restées impunies. Des actes de férocité étoient familiers à tous les partis & le roi étoit dans l'impuissance de les empêcher. Un Montluc s'étoit rendu célebre du côté des catholiques. Un Baron des Adrets, du côté des calvinistes. Celui-ci étoit suivi de deux bourreaux qu'il appelloit ses laquais, & qui lui donnoient le divertissement barbare de faire sauter de dessus la tour de Mont-Brison, les prisonniers

qu'il avoit fait sur les catholiques. Tout féroce qu'il fût, des Adrets n'étoit pas inaccessible à la clémence. Un de ces soldats avoit hésité deux fois, des Adrets lui reprochoit sa lâcheté, *je vous le donne à dix fois*, lui répond le soldat. Cette froide réponse lui valut sa grâce.

" Mais ces actes de fureur étoient passagers, la nation avoit des momens où ses bourreaux la laissoient respirer, & dans l'espace de 30 ans, on ne compta pas, & nous les comptons en une seule année & sans aucune interruption, 500 châteaux brûlés; 4000 citoyens massacrés de sang-froid. On ne vit point d'officiers assassinés par leurs propres soldats; c'est que l'âme même du barbare des Adrets étoit moins sanguinaire que celle des Barnaves, des Lameth, des Chapelier, ... nos *suprêmes législateurs*.

" Alors comme aujourd'hui, la captivité du roi, le soin de s'emparer de sa personne, d'enchaîner sa volonté étoit un des moyens imaginés par les factieux. Ils imaginerent alors de pousser l'insulte & l'audace jusqu'à lui faire déclarer qu'il étoit libre. Ce que nous

avons vu le 6 octobre, ce que nous avons entendu le 4 février, les factieux l'exécuterent en 1561. Ils enleverent de Fontainebleau Charles IX & la régente Catherine de Médicis : ils les amenerent à Paris, où ils leur firent déclarer qu'ils *sanctionnoient librement* & un édit du mois de janvier 1562, & la convention d'Amboise de 1563.

" Les chefs de cet attentat, les Triumvirs réunis pour le commettre, ne s'appelloient pas *d'Aiguillon, Barnave ou Mirabeau*, ni *la Fayette ou Mathieu de Montmorenci*, mais il s'appelloient *le duc de Guise, le maréchal de Saint-André*, le connétable *Anne de Montmorenci.*

" En 1585, le P. Mathieu écrivoit de Rome. *Le Pape* ne trouve pas bon que l'on attente à la vie du roi, mais si l'on pouvoit se saisir de sa personne, lui donner gens qui le tiennent en bride.

" En 1587, les 16, ce n'étoient ni Danton, ni Fauchet, ni Bertholio, ni Agier, ni Garant de Coulon, &c. Mais c'étoient la Bruyere, le Clerc, Louchart, de la Morliere, de Bart,

Drouart, Ameline, Alvequin, Emmonnot, Jablier, Meſſier, Paſſart, Oudineau, Auroux, Morins. Chacun de ces 16 avoit dans ſon quartier des têtes échauffées, ils délibéroient enſemble, & chaque chef reportoit au conſeil de la ligue d'où émanoient les grandes délibérations. Ces ſeize projetterent de ſaiſir & d'arrêter le roi.

" En 1588, le duc de Guiſe vint à Paris, aſſiégea le Louvre. 15000 hommes étoient commandés pour l'enfermer du côté des Tuilleries, faire Henri priſonnier: Henri les prévint, & les gardes-Françaiſes fideles encore à leur roi, couvroient ſa retraite avec les ſuiſſes; mais ils ne purent prévoir ou détourner le couteau de Jacques Clément.

" Alors comme aujourd'hui, le culte & le clergé, furent les premiers objets de la cupidité de l'uſurpation. Aux états de Pontoiſe & de Saint Germain en 1561, on agite de réduire les fonds du clergé, de ne lui laiſſer que le tiers de ſes biens & de s'emparer de tous les autres pour payer les dettes de l'état. Si ce projet exécuté de nos jours l'eut été alors; ces biens ne ſe trouveroient

pas

pas aujourd'hui, le Clergé offrit une groſſe ſomme & on eut l'eſprit de l'accepter. Pour nous, nous abuſons de cette reſſource & cette uſurpation conſommée eſt à la fois injuſte & impolitique. En ce temps-là, les dixmes furent ſupprimées, pendant cinq ans. La reine mere, écrivoit au Pape, que ce ſeroit un grand bien d'abolir les meſſes baſſes.

„ Alors comme aujourd'hui, l'eſprit de deſtruction attaqua les domaines, leur aliénation fut projettée preſque effectuée : mais on reſpectoit encore les conventions. On reſpecta celle par laquelle les princes chrétiens ſolemnellement aſſemblés par eux ou par leurs ambaſſadeurs à Montpellier, peu de tems après la mort de Saint-Louis, vers 1278, avoient arrêté que le domaine de leur couronne, ſeroit inaliénable & que les choſes qui en auroient été démembrées y ſeroient réunies.

" En ce temps comme aujourd'hui, s'éleverent des aſſociations accompagnées de ſerments de ſe réunir pour la défenſe de la religion. Alors dit un auteur contemporain : *les freres ſe ſéparerent des freres, les peres des en-*

fans, les familles étoient déchirées.

„ En 1566 & 67, une confédération prit naiſſance à Niſmes, les politiques firent un traité entr'eux, ſe nommerent des chefs, établirent des impôts, &c. toutes loix indépendantes du ſouverain.

„ En 1560, on accoutumoit le peuple à ſe gouverner lui-même. En rompant les états d'Orléans, on promit de les raſſembler; & en attendant, on y ſubſtitua des aſſemblées dans les provinces.

" Alors comme aujourd'hui, les mêmes qui en vouloient au trône & à la vie de Charles IX & de Henri III, les ligueurs, levent le maſque, projettent de s'emparer de la Baſtille, de l'Arſenal, du Temple, &c. Et en 1588, le duc de Guiſe s'en rendit maître.

" Alors comme aujourd'hui, il falloit vis-à-vis des peuples un prétexte, une cauſe, qui les intéreſſât & les enchaînât dans la main des factieux. Si à cette époque: ſi, il y a deux ſiecles, les Guiſes ſçurent allarmer le peuple ſur la religion & lui mettre les armes à la main: s'ils ſçurent ſe faire mettre à la tête de cet armement; aujourd'hui vos ennemis plus adroits, travaillent à faire renaître la religion que les efforts de Louis XIV

avoient réduite au ſilence : & en attendant, ils offrent aux peuples toujours avides d'être trompés, l'appas infidele d'une liberté qu'ils ne leur donnent pas. Ils les enveloppent dans le même piége que vous, ils renverſent votre trône & chargent vos ſujets des chaînes d'un deſpotiſme mille fois plus réelles que ſous les deſpotes de l'Aſie.

Ces commotions exciterent ſix guerres civiles en 30 années. En un an, nous n'avons ceſſé d'y être : avec cette différence que plus ſûrs de leurs coups, vos ennemis ont déjà immolé une partie de vos ſujets, & ruiné des claſſes entieres, dépouillé le clergé, la nobleſſe & la magiſtrature ; ſans éprouver de réſiſtance, ils ont dépouillé juſqu'aux pauvres.

" La ligue de 1576, avoit le titre de *la ſainte union, au nom de la ſainte trinité.* Celle d'aujourd'hui, prend le nom *de la conſtitution & de la liberté.*

" L'une & l'autre ont un caractere commun de ſingularité. De même que la ſainte union ſoulevoit les peuples, pour le Catholiciſme, contre le prince le plus catholique ; celle-ci, les ſouleve pour la liberté contre le prince le plus ami de la liberté.

" Pour connoître les caracteres de la fédération de la liberté avec laquelle vos ennemis soulevent les peuples contre vous, il ne faut que suivre de l'œil les prétentions hardies de la ligue de la sainte union. Audacieuse même dans la foiblesse de ses commencemens : sa marche toujours ferme & uniforme malgré les mesures prises pour lui en tracer une autre, les succès effrayans de ses complots, le fanatisme qui poignarde & égorge les hommes, l'anarchie qui désole les empires, la tyrannie des peuples, brutale & insolente, plus redoutable que celle des grands ; enfin tous les fléaux qui désolent la société.

Il faut entendre son langage. » Après » avoir insinué que les enfants de Hugues » Capet avoient envahi le trône au pré- » judice de ceux de Charlemagne, les » catholiques, disoient-ils, s'éle- » veront en chaire & au confes- » sional, contre les priviléges ac- » cordés aux Sectaires, & exciteront » le peuple à empêcher qu'ils n'en » jouissent. Si le roi marque de l'appré- » hension, on choisira un chef, on » tiendra des rôles de ceux qui sont » en état de porter les armes, ... si » quelqu'un s'oppose aux résolutions que

» l'on prendra dans les états, en cas
» qu'il ſoit prince du ſang, il ſera dé-
» claré inhabile à ſuccéder à ſa cou-
» ronne. De toute autre qualité, il ſera
» puni de mort, ou l'on mettra ſa tête
» à prix.

. . . . . Voyez, ô prince, il n'y a que les noms à ſubſtituer; patriotes & ariſtocrates ſont les qualifications d'aujourd'hui, mais les principes ſont les mêmes. Pourſuivons. « Les états aſſemblés à
» Blois, feront profeſſion de foi publi-
» que. Pendant cet intervalle, il fau-
» dra prendre les armes, pour réduire
» les plus opiniâtres. Les états-généraux
» repréſenteront au roi, que ſi on veut
» réuſſir, il ne faut déſormais qu'un
» ſeul homme à la tête de l'entrepriſe
» & ils demanderont le duc de Guiſe,
» le ſeul général habile qui n'a jamais
» eu de liaiſon avec les hérétiques.
» Pour donner plus de poids à cette
» requête au jour dit, les ſoldats levés
» ſourdement dans les provinces, pa-
» roîtront autour de Blois, fortifiés de
» quelques troupes étrangeres. On en-
» levera Monſieur : on lui fera ſon
» procès comme à un criminel de lèſe-
» majeſté divine & humaine..... Le duc
» de Guiſe, maître des armes, pour-

» ſuivra les révoltés, s'aſſurera des » principales villes, & enfin..... il renfer- » mera le roi dans un monaſtere pour » le reſte de ſes jours, comme fit au- » trefois Pepin à l'égard de Childeric.

L'aile du Génie qui couvroit ſur le livre les époques de 1789 & 1790, avoit laiſſé quelques lignes découvertes. Louis en proie au trouble involontaire que lui cauſoit le diſcours du Génie avoit jetté les yeux ſur ces lignes, il y voyoit la trop fameuſe ſéance du 4 février, les adreſſes aux François qui furent forgées ſur l'enclume de l'aſſemblée nationale, les ſermens dictés dans toutes les parties du royaume, l'armement général ordonné de toutes parts, la nomination faite par les Pariſiens & non par le roi, d'un Général indépendant de lui, le maſſacre de la plupart des commandans nommés par lui; les Etats à Paris, les décrets qui changent la face du royaume, détruiſent ſon autorité, aboliſſent les titres, effacent juſqu'aux noms des princes ſes freres & de ceux de ſon ſang, la proclamation que lui-même avoit été obligé de faire le 30 mai, la fédération du 14 juillet, la convocation des troupes pour cette fédéra-

tion & dans le lieu même des états ; le décret du 26 juin, qui soustrait les membres de l'assemblée à toute espece de justice, sans son aveu ; le retour du duc d'O..... Le Génie s'aperçoit que le roi pâlissoit, il détourne son attention & ses regards : « Remettez-vous, dit-il, ô prince, & que trop d'empressement ne vous fasse point oublier que le temps presse de plus en plus. Et continuant son discours.

» Ces articles audacieux de la ligue de 1576 auroient pu être réprimés par Henri, car il les connut. Au lieu de cela il pallie, il fait la faute énorme de se déclarer lui-même le chef de cette ligue. Palliatif insensé qui aliene l'amour de ses peuples, compromet & livre son autorité, il en signe la formule, la jure, la voit jurer aux états, en faire un édit qu'il revêtit de son autorité, y laisse introduire l'exclusion des Bourbons du trône. Il permet qu'il soit déclaré loi fondamentale de l'état, & il consomme ce sacrifice en ordonnant que la formule qu'il a juré, soit signée à Paris & par toute la France.

» Dès-ce moment le trouble & le désordre remplirent le royaume, Henri

n'en fut plus le maître. Au mécontentement général succéda le mépris de ses propres sujets. Tous les temps se ressemblent. Henri donne en 1583 des édits contre le luxe des femmes: on en traîna, sous ce prétexte, des plus qualifiées en prison. Cela, joint à l'insulte qu'il avoit faite à sa sœur Marguerite de Navarre, souleve les femmes dont les langues redoutables s'élevent de toutes parts contre lui. La duchesse de Montpensier portoit des ciseaux d'or, *c'étoit*, disoit-elle, *pour faire la couronne monachale à Henri quand il seroit confiné dans un monastere.* Le décret du 19 juin, qui proscrit les titres, l'usage des armoiries, des livrées & des distinctions, produit sur les femmes aujourd'hui le mécontentement que produisirent alors les édits sur le luxe.

» Une dissolution générale de l'état, une anarchie insuportable s'étend & infecte le royaume entier. Henri prêt d'être arrêté dans son palais même, est obligé de se sauver; il avoit souffert que le duc de Guise entrât dans Paris malgré sa défense, vînt le narguer au milieu de sa cour, fomenter la révolte, & élever des barricades jusques aux portes du louvre; Henri appelle à son

ſecours le roi de Navarre ſon héritier. Il voit enfin le précipice qui, depuis tant d'années, ſe creuſoit ſous ſes pas...

En ce moment le Génie avoit ceſſé de parler, un grand bruit ſe fait entendre, le lieu ſemble s'ébranler, le Génie déployant ſes aîles prend ſon vol vers la demeure céleſte. Louis IX l'avoit envoyé vers ſon deſcendant. Le roi ne voit plus que l'ombre de Henri III, qui de ſa main couvroit la plaie que le couteau parricide de Jacques Clément, lui avoit fait. Voilà, dit l'ombre, en adreſſant la parole au roi, voilà mon fils, l'état cruel où me réduiſit trop de foibleſſe & l'inſouciance du bonheur de mes peuples. Plus de fermeté eût ſu prévenir ces malheurs..... Si le maſſacre du 24 août 1572 rendra à jamais la ſaint-Barthelemi célebre & exécrable, le décret du 4 août 1789 rendra de même la ſaint-Dominique à toujours fameuſe & déteſtable. L'une n'immola qu'une claſſe de nos ſujets, l'autre ruine & jette dans le déſeſpoir la portion la plus intéreſſante de votre nation, celle qui pouvoit le plus conſolider votre trône. L'une ne compromit que la génération lors actuelle, l'autre proſcrit

les générations passées & avenir : l'une avoit l'objet cruel, à la vérité, de trancher le cours d'un schisme déclaré criminel ; mais quel fut & quel peut être le crime de ces milliers de citoyens abondonnés à la fantastique & arbitraire cruauté d'une secte ennemie de votre loi, de votre nation & de votre trône. Charles IX mourut dans les déchiremens du remords. Craignez ô mon fils, que ce bouleversement de votre empire ne vous entraîne, & ne précipite votre chute, celle de votre famille.

» Nous n'eûmes qu'un ennemi, c'étoit le duc de Guise. Vous, vous en avez deux, chacun ardent à vous dépouiller est animé par des motifs & des vues bien opposés. Mais celui des deux qui renversera son rival, vous renversera du même coup. Tous deux se servent des mêmes moyens. Aliéner les peuples, entretenir & favoriser la licence, encourager l'activité d'une religion trop maltraitée pendant deux siecles pour n'avoir pas nourri un ressentiment toujours renaissant : rendre suspects & odieux ceux qui furent ses serviteurs, frapper indistinctement & du même poignard les innocens & les coupables, tels sont leur

armes. L'un fait par sa naissance pour s'asseoir sur un trône, ne peut usurper le vôtre sans un crime : il croit pouvoir l'éviter en vous rendant odieux à vos peuples. L'autre sent qu'il ne peut aspirer à une couronne, il se fait un mérite d'être l'ennemi de toute royauté & le restaurateur de la liberté : il veut être tout ce qu'un mortel ambitieux peut devenir lorsqu'il n'est pas roi. Avec les dehors les plus populaires, & les plus humains, tel on vit le duc de Guise en 1588, soulever contre moi le peuple de Paris, lui faire prendre les armes, venir au milieu des Parisiens, leur faire élever des barricades, ordonner le massacre des Suisses venus à mon secours par mes ordres, & me mettre dans la nécessité de recourir à lui pour les sauver.

Seul au milieu d'un peuple immense, le duc de Guise faisoit abaisser ou relever les barricades à son gré. Il me ramena mes Suisses, puis m'assiégea. il flattoit les soldats de la milice Parisienne, les prenoit par la main, ôtoit son chapeau au public, recevant ses hommages comme moi-même.

„ Celui-ci veut vous faire descendre du trône sans l'ensanglanter ;

il ſubſtituera la couronne impériale au bandeau royal ; & ce ſeront les cohortes prétoriennes qui vous la préſenteront. Mais en acceptant cette trompeuſe décoration, en échangeant votre diadême avec le titre d'Empereur, vous vous dépouillerez de la réalité; c'eſt pour la monarchie qu'eſt inſtituée l'hérédité, c'eſt la monarchie ſeule que protége la loi ſalique ; c'eſt-elle qui conſtitue & lie le régime féodal ; comme roi & monarque vous êtes le centre de la ſouveraineté de la nation. Déjà vos ligueurs vous ont dépouillé de cette prérogative éminente. Ils veulent vous faire paſſer du trône le plus noble à la pourpre la plus illuſoire..... Abattez ô mon fils, les deux ſerpens que vous avez nourri dans votre ſein & qui ſe diſputent le moment de le percer. Vous avez votre gloire, celle de vos ancêtres, vos droits & la nation françoiſe. Elevez-vous au-deſſus & des terreurs, elles ne ſont point faites pour troubler l'âme des rois ni flêtrir le caractere divin qui les illuſtre.....

L'ombre préſente à Louis XVI, le livre dépoſitaire de ces vérités & s'évanouit.

681